

BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2009 N°04/
12 FEVRIER 2009

- | | |
|---|-----|
| - Décision du 11 février 2009 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement des dépenses et des recettes | P 2 |
| - Décision du 24 janvier 2009 déclarant d'intérêt général le projet de protection et de rehaussement de la digue du Port de Givet – phase II du programme d'aménagement de la Meuse à Givet - | P 3 |

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.

Toute demande doit être adressée à la division administration générale/défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- B.P. 820 - 62408 BETHUNE Cedex

DECISION DU 11 FEV. 2009

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT DES DEPENSES ET DES RECETTES

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France,
Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,
Vu le décret du 9 février 2009 nommant M. Duclaux (Thierry) directeur général de Voies navigables de France,

DECIDE

Article 1^{er} - Délégation est donnée à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et au nom de M. Thierry Duclaux, directeur général, les actes d'ordonnancement des dépenses et des recettes de Voies navigables de France, et notamment les bordereaux et mandats de paiement, les bordereaux et titres de recettes, les états exécutoires, les décisions et autres documents à caractère budgétaire ou relatifs à la comptabilité de l'ordonnateur à :


- M Patrick Lambert, directeur général adjoint ;
- M. Pascal Girardot, directeur général adjoint ;
- Mme Marie-Anne Bacot, directrice interrégionale du bassin de la Seine ;
- M. Jean-Louis Jérôme, directeur interrégional de Strasbourg ;
- M. Jean-Philippe Morétau, directeur interrégional du Nord-Est ;
- M. Pierre Calfas, directeur interrégional de Saône-Rhône-Méditerranée ;
- M. Roland Bonnet, directeur interrégional du Sud Ouest ;
- M. Patrick Bourven, directeur interrégional de Centre Est ;
- M. Jean-Pierre Defresne, directeur régional du Nord Pas-de-Calais ;
- M. Marc Jacquet, directeur régional de Nantes ;
- M. Georges Regnaud, délégué local du canal de Bourgogne ;
- M. Georges Roch, délégué local de la Dordogne ;
- M. Thierry Vigneron, délégué local par intérim du Lot et Garonne ;
- M. André Horth, délégué local de Haute-Marne ;
- Mme Monique Novat, déléguée locale de Saône-et-Loire.

En outre, les personnes ci dessus désignées peuvent, au nom de M. Thierry Duclaux, directeur général, engager l'établissement de manière à assurer son fonctionnement courant.

Article 2 - La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 11 FEV. 2009

Le directeur général



Thierry Duclaux

DECLARATION DE PROJET

**DECISION DECLARANT D'INTERET GENERAL LE PROJET DE
PROTECTION ET DE REHAUSSEMENT DE LA DIGUE DU PORT DE GIVET
- PHASE II DU PROGRAMME D'AMENAGEMENT DE LA MEUSE A GIVET -**

Vu l'article L. 126-1 du code de l'environnement,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France,

Vu le décret n°2008-1321 du 16 décembre 2008 relatif à l'établissement public Voies navigables de France, au transport fluvial et au domaine public fluvial et notamment son article 37,

Le Directeur Général de Voies navigables de France décide :

Article 1^{er}

Sont déclarés d'intérêt général les travaux de phase II du programme d'aménagement de la Meuse à Givet situé sur le bief n°59 du Canal de la Meuse dans le département des Ardennes.

Les travaux comprennent :

- la protection et le rehaussement de la digue du port de GIVET ;
- la réalisation de batardeaux pour l'écluse des quatre Cheminées.

Article 2

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France et affichée dans la mairie de GIVET.

Le Directeur Général de Voies navigables de
France



Thierry DUCLAUX